



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ORDINAIRE**  
**DU 24 MAI 2020**

**Nombre de Membres**

\* en exercice : 11  
\* présents : 09  
\* votants : 10

**Date de convocation :**  
21/05/2020  
**Date d'affichage :**  
21/05/2020

L'an deux mil vingt et le **24 mai à 11h00** le Conseil Municipal de Tourette-du-Château, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale avec autorisation de la préfecture.

**Présents** : 09 : Mesdames : ROCCIA Sabrina, ORAGNIER Sylvie, SARTORI Sonia ;  
Messieurs : BAUDOIN Laurent, BLANCHOIN Paul, DELOUVRIER Éric,  
PAILLOT Thierry, CHARVIN Jérôme, PIERRET Gilles ;

**Absents** : 02 : Messieurs : MASSEGLIA Mario et MAURIN Patrick

**Pouvoir** : 01 : De Monsieur Maurin Patrick à Monsieur Laurent BAUDOIN ;

**Secrétaire** : Monsieur DELOUVRIER Eric a été désigné comme secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- Election du Maire
- Détermination du nombre de postes d'adjoints
- Election des Adjoints
- Indemnités du Maire et des Adjoints
- Conseillers communautaires et remplaçant
- Délégation de compétences au maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT
- Délégation de compétences du maire à instruire un PC

Monsieur le Maire ouvre la séance, il annonce qu'une procuration de Monsieur MAURIN Patrick lui a été donnée et que ce dernier est en accord avec ce qui est prévu à l'ordre du jour. Le quorum est atteint.

Monsieur Paul BLANCHOIN, le doyen du conseil, prend la parole et fait lecture de la « charte des Elus », il propose ensuite de passer à l'élection du maire.

### Election du Maire

Nombre de bulletins :	10
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Mr BAUDOIN Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

**Suite à cette élection Monsieur le Maire, Laurent BAUDOIN reprend la parole**

### Détermination du nombre de postes d'adjoints

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par :

Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstentions :	0

**DECIDE**, la création de trois (3) postes d'adjoints au maire.

### Election des Adjoints

Monsieur le Maire fait donc appel à candidatures pour l'élection du poste de premier Adjoint.

Nombre de bulletins :	10
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Monsieur MAURIN Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Monsieur le Maire fait donc appel à candidatures pour l'élection du poste de deuxième Adjoint.

Nombre de bulletins :	10
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Monsieur DELOUVRIER Eric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Monsieur le Maire fait donc appel à candidatures pour l'élection du poste de troisième Adjoint.

Nombre de bulletins :	10
Bulletins blancs ou nuls :	02
Suffrages exprimés :	08
Majorité absolue :	6

Monsieur CHARVIN Jérôme ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.

## Indemnités Elus

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De porter les indemnités de fonction à neuf cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingts centimes (991.80 €) brut par mois pour le Maire et trois cent quatre-vingt-cinq euros et cinq centimes (385.05 €) brut par mois pour chacun des Adjointes, à compter du 01 Juin 2020
- De régler les indemnités par mois,

## Conseiller communautaire et remplaçant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstentions, de confier la fonction de conseiller communautaire suppléant à Monsieur MAURIN Patrick et le poste de conseiller communautaire titulaire à Monsieur BAUDOIN Laurent.

## Délégations consenties au maire par le conseil municipal en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :

Voix pour :            10  
Voix contre :           0  
Abstentions :           0

Décide pour la durée du présent mandat, de déléguer au maire un certain nombre des compétences du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22).

## Délégation de Compétences du maire à instruire un PC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :

Voix pour :            10  
Voix contre :           0  
Abstentions :           0

Décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation d'instruire un permis de construire.

## **Questions diverses**

Aucune question

## **Pas de question du public**

## **Fin du conseil municipal**

Monsieur le Maire déclare la fin des questions du public à 12h05.

Le Maire  
Laurent BAUDOIN

